

**ARRÊTÉ DU MAIRE
N° T. 2025 – 120****RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION
SUR LE PARKING DE LA PLACE DE LA CITOYENNETÉ**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2131-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411 et suivants,

VU la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise COLAS, reçue le jeudi 11 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers impose de réglementer la circulation publique sur le parking de la Place de la Citoyenneté, pour la démolition des bétons désactivés du parvis devant l'entrée de la cour élémentaire du nouveau groupe scolaire René CASSIN, effectué par l'entreprise COLAS,

A R R Ê T É**ARTICLE 1 :**

Du vendredi 19 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025, l'entreprise COLAS est autorisée à neutraliser :

- Le stationnement PMR et 4 places de stationnements au droit de l'entrée de la cour élémentaire du nouveau groupe scolaire René CASSIN.

La zone du chantier devra être balisée. La circulation des piétons sera maintenue et protégée.

En dehors de la zone du chantier, aucun véhicule et engin ne pourront stationner.

ARTICLE 2

L'accès des riverains et des services de secours devra être assuré en permanence.

Les conducteurs de véhicules, cyclistes et piétons seront tenus de se conformer aux instructions qui leur seront données, soit par les représentants de la Commune, soit par l'entreprise COLAS chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché durant toute la période du chantier. La signalisation et le balisage du chantier seront mis en place, entretenus et surveillés par l'entreprise COLAS à ses frais. Ils devront présenter toutes les caractéristiques conformes à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Annemasse,
- GRDF, service DICT,
- Police Municipale,
- Entreprise COLAS,

Fait à Vétraz-Monthoux, le 15/09/25

Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie
le caractère exécutoire du présent arrêté le **15/09/25**
Publié et notifié le **15/09/25**

